
BULLETIN D'INSCRIPTION

CONCOURS « LA MADELEINE FLEURIE »

*Concours gratuit ouvert aux Madeleinois
Nombreux lots à gagner !*

COORDONNÉES

NOM PRÉNOM
ADRESSE
TÉLÉPHONE
MAIL

CHOIX DE LA CATÉGORIE

CATÉGORIE A	Les résidences pour personnes âgées	
CATÉGORIE B	Les maisons avec jardins accessibles et visibles de la rue, façades, y compris les jardins de cité	
CATÉGORIE C	Les balcons et terrasses visibles de la rue <i>Merci d'identifier si possible les balcons en apposant un signe distinctif du type : nœud ou foulard pour repérage</i>	
CATÉGORIE D	Les jardins secrets non visibles de la rue	
CATÉGORIE E	Les jardins familiaux en deux catégories : retraités et actifs	

*Critères de notation : la propreté, la palette de couleurs, la diversité/originalité, la contribution/implication, le caractère « naturel de l'espace » (prairie fleurie, installation de nichoirs ou hôtel à insectes,...) et **l'absence OBLIGATOIRE d'utilisation de pesticides** (recours aux techniques alternatives de type paillage, désherbage manuel...).*

Toute participation au concours entraîne de la part du candidat l'acceptation sans réserve du règlement ci-joint, ainsi que le retour du bulletin d'inscription obligatoire avant la date limite.

J'accepte que les informations transmises dans le cadre des inscriptions au concours « La Madeleine Fleurie »2022 soient utilisées pour le traitement de ce concours par les agents de la Ville de La Madeleine.

Date :

Signature :

Formulaire d'inscription à retourner avant le 27 mai 2022 :

En mairie (accueil principal)
ou par mail (p.fouque@ville-lamadeleine.fr)

Pour tous renseignements :

Mairie de La Madeleine - Services Techniques

03 20 74 70 40 - p.fouque@ville-lamadeleine.fr

<http://www.ville-lamadeleine.fr/> - <https://www.facebook.com/villedelamadeleine/>

RÈGLEMENT DU CONCOURS « LA MADELEINE FLEURIE » Édition 2022

Article 1^{er} : OBJET DU CONCOURS

La Ville de La Madeleine organise un Concours intitulé « LA MADELEINE FLEURIE » sur le thème « jardinage au naturel ».

Ce concours a pour but de récompenser les Madeleinois qui participent à l'embellissement de la Ville et contribuent de ce fait au développement d'un environnement de qualité et à l'amélioration du cadre de vie, sans utilisation de produits phytosanitaires.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à toute personne résidant dans la commune de LA MADELEINE, sous réserve de l'inscription obligatoire des candidats pour toutes les catégories citées avant la date limite d'inscription fixée par le service organisateur.

Ce concours est entièrement gratuit.

Article 3 : CATÉGORIES

Le concours de « La Madeleine Fleurie » est classé en cinq catégories :

- Catégorie A : les résidences pour personnes âgées.
- Catégorie B : les maisons avec jardins accessibles et visibles de la rue, façades, y compris les jardins de cité.
- Catégorie C : les balcons et terrasses visibles de la rue.
- Catégorie D : les jardins secrets, non visibles de la rue.
- Catégorie E : les jardins familiaux - 2 catégories (actifs et retraités)

Article 4 : DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le jury, composé d'élus, de représentants d'associations et de personnes compétentes en matière d'espaces verts, valide après visite, le palmarès du concours et désigne les lauréats de chaque catégorie.

A noter que, si nécessité devant le faible nombre d'inscrits dans une catégorie et/ou en fonction des efforts fournis en matière de fleurissement, le jury est à même de restreindre le nombre de prix remis dans ladite catégorie.

Les lots ne pourront, en aucun cas, être échangés, ni faire l'objet d'une remise en contre-valeur ou d'une contestation quelconque.

Article 5 : REMISE DES PRIX

Tous les participants recevront une invitation leur précisant la date, l'heure et le lieu de la remise des prix prévue courant septembre.

Article 6 : MODIFICATIONS ET DISPOSITIONS DIVERSES

Les organisateurs se réservent le droit de proroger ce concours ou de modifier et reporter toute date annoncée.

Ils ne pourraient, en aucun cas, être tenus pour responsables si, par cas fortuit ou de force majeure, ce concours, règlement et lots devaient être modifiés, annulés et reportés.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

Les candidats autoriseront les organisateurs à publier ou faire publier les noms ou photographies des gagnants sans contrepartie.

Article 7 : POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la loi 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions.

Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime. Enfin, vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du Responsable de traitement, ou de son délégué à la protection des données à l'adresse : dpd@ville-lamadeleine.fr.

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL via leur site www.cnil.fr

Article 8 : PUBLICATION ET APPLICATION

Ce règlement est consultable et disponible en Mairie de La Madeleine. Il est applicable dès sa distribution.